

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

N° CS225

AMENDEMENT

présenté par

Mme Keloua Hachi, Mme Herouin-Léautey, Mme Capdevielle, M. Baptiste, M. Benbrahim,
Mme Mercier, M. Simion et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 30

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--